

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-huit  
Le 19 décembre à 20 heures  
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

**Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (13):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jean-Jacques MOUNIER –  
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOIOL –  
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCHOUSE –  
M. Louis SIMONNET – M. Éric PETIT –  
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –  
M. Jean-Paul DEGACHE – M. Robert CLEMENCON

*. les délégués titulaires suppléants ci-après (3):*

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Jacques FAURE) –  
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –  
M. André Philippe BERNABE (ayant pouvoir en l'absence de M. Christophe NAVE) –

**Etaient absents excusés (12):**

*. les membres ci-après :*

M. Jacque FAURE – M. Gilles DAVID  
M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –  
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –  
M. Christophe NAVE – M. François BERGER –

M. Bernard GALLOT – M. Pierre ASTOR  
Mme Annick HERITIER – Jean-Claude DURON –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****N° 2018.12.32**

**Objet** : Approbation de la convention de prestation de services entre le SYMPTTOM et la CCMVR pour la collecte des Points d'Apports Volontaires PAPIERS.

**RAPPORT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2015.04.26, en date du 23 avril 2015, entrée en vigueur en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le comité syndical a approuvé la modification des statuts du SYMPTTOM. Le SYMPTTOM assure trois compétences obligatoires dont la compétence « création et la gestion des déchetteries, le tri, la création et la gestion d'éco-points ou points d'apports volontaires ».

Monsieur le Président détaille les conditions du marché relatif à la collecte des colonnes PAPIERS sur le territoire du SYMPTTOM et transport jusqu'au centre de Tri de Firminy (Loire) et précise que celui-ci prend fin le 2 avril 2019 suite à une résiliation anticipée.

Le SYMPTTOM sollicite la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron pour assurer la collecte des Points d'Apports Volontaires pour les colonnes PAPIERS sur les 3 déchetteries du SYMPTTOM (Monistrol sur Loire, Bas en Basset et Yssingaux) sur la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (BAS EN BASSET, BEAUZAC, LA CHAPELLE D'AUREC, MALVALETTE, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES et VALPRIVAS) et la commune de Bessamorel (1 colonne à ce jour).

Il est possible que soient mises en place quelques colonnes PAPIERS à titre expérimental sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs. Ces colonnes feront partie de la présente convention.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions d'intervention et les modalités de la Communauté de Communes Marches du Velay - Rochebaron.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 16 votants,

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**(N° 2018.12.32 suite)**

- **APPROUVE** la présente convention de prestation de services entre le SYMPTTOM et la CCMVR pour la collecte des Points d'Apports Volontaires PAPIERS.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer ladite convention relative à la collecte des Points d'apports Volontaires – PAPIERS entre la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et le SYMPTTOM pour une durée d'une année renouvelable trois fois dont le projet est ci-joint annexé.

--- --

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 19 Décembre 2018,  
Le Président,

Jean-Paul LYONNET

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

